

BARÈME D'HONORAIRES



Tarifs maximum applicables au 1 février 2026

TRANSACTION IMMOBILIÈRE – VENTE (Maisons – Appartements – Terrains) Honoraire charge vendeur*	
Prix de vente Honoraire d'Agence Inclus en €	Honoraires TTC ²
▪ Jusqu'à 50 000 €	6 500 €
▪ De 50 001 à 80 000 €	7 500 €
▪ De 80 001 à 90 000 €	9 500 €
▪ De 90 001 à 105 000 €	11 000 €
▪ De 105 001 à 120 500 €	12 500 €
▪ De 120 501 à 145 000 €	14 000 €
▪ De 145 001 à 170 500 €	16 500 €
▪ De 170 501 à 195 000 €	18 000 €
▪ De 195 001 à 219 000 €	19 500 €
▪ De 219 001 à 245 000 €	20 000 €
▪ De 245 001 à 270 000 €	21 500 €
▪ De 270 001 à 300 000 €	22 000 €
▪ De 300 001 à 330 000 €	22 500 €
▪ De 330 001 à 360 000 €	23 000 €
▪ De 360 001 à 400 000 €	23 500 €
▪ De 400 001 à 800 000 €	5,5 % TTC avec un minimum de 24 000 € TTC
▪ Au-delà de 800 000 €	5 % TTC avec un minimum de 40 000 € TTC

* A l'exception des Mandats de Recherche ou pour le(s) propriétaire(s) dans l'un des trois cas suivants : succession, surendettement ou sous protection (mineur et/ou majeur sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice) ; où les honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur.

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

PROPRIÉTÉS RURALES - DOMAINES VITICOLES - BIENS D'EXCEPTION (Châteaux, domaines agricoles, exploitations viticoles, propriétés équestres, ensembles immobiliers complexes ou de prestige) Cette catégorie déroge au barème général ci-dessus - Honoraire charge acquéreur	
Prix de vente	Honoraires TTC ²
▪ Supérieur à 1 500 000 €	Jusqu'à 10 % TTC – minimum 50 000 € TTC

FONDS DE COMMERCE - DROIT AU BAIL OU DROIT D'ENTREE - MURS COMMERCIAUX - PARTS SOCIALES DE SCI Honoraire charge acquéreur	
Prix de vente	Honoraires TTC ²
▪ Selon le prix de vente	10 % TTC / minimum de 6 000 €

HONORAIRES D'ESTIMATION :

- **200 € TTC ² minimum**, le montant pouvant être ajusté en fonction de la **superficie**, de la **complexité du bien**, des **démarches nécessaires** et du **temps requis pour l'évaluation**.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Finansimmo et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
- Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
- L'agent commercial mandataire Finansimmo n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente ou un bail de location.
- Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :
 - Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.
- La remise d'une note d'honoraire est obligatoire.